

Communiqué de presse

## Mise à disposition d'un Amendement au Document d'enregistrement universel (URD)

*Brest, le 18 septembre 2019*

Le Document d'enregistrement universel du Crédit Mutuel Arkéa relatif à l'exercice 2018 valant rapport financier semestriel au 30 juin 2019 a été déposé le 29 août 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.19-0775 (le "**Document d'Enregistrement Universel**").

Le Document d'Enregistrement Universel fait l'objet d'un amendement qui a été déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0775-A01.

Le Document d'Enregistrement Universel et son amendement sont accessibles sur le site internet de la société à l'adresse ci-dessous et sur le site internet de l'AMF :

[https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb\\_5033/fr/documents-de-reference](https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5033/fr/documents-de-reference)

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel et de l'amendement sont également disponibles au siège de la société : 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon.